



## LE VEILLEUR HANDICAP PAROISSIAL

### *Amoris Laetitia*

47. Les Pères ont aussi prêté une attention particulière « aux familles des personnes frappées par un handicap qui surgit dans la vie, qui engendre un défi, profond et inattendu, et bouleverse les équilibres, les désirs et les attentes [...]. Les familles qui acceptent avec amour l'épreuve difficile d'un enfant handicapé méritent une grande admiration. Elles donnent à l'Église et à la société un témoignage précieux de fidélité au don de la vie. La famille pourra découvrir, avec la communauté chrétienne, de nouveaux gestes et langages, de nouvelles formes de compréhension et d'identité, dans un cheminement d'accueil et d'attention au mystère de la fragilité. Les personnes porteuses de handicap constituent pour la famille un don et une opportunité pour grandir dans l'amour, dans l'aide réciproque et dans l'unité [...]. La famille qui accepte, avec un regard de foi, la présence de personnes porteuses de handicap pourra reconnaître et garantir la qualité et la valeur de toute vie, avec ses besoins, ses droits et ses opportunités. Elle sollicitera des services et des soins et favorisera une présence affectueuse dans toutes les phases de la vie ». [33] Je veux souligner que l'attention accordée, tant aux migrants qu'aux personnes diversement aptes, est un signe de l'Esprit. Car, les deux situations sont paradigmatiques : elles mettent spécialement en évidence la manière dont on vit aujourd'hui la logique de l'accueil miséricordieux et de l'intégration des personnes fragiles.

82. (...) Animée d'une particulière gratitude, l'Église « soutient les familles qui accueillent, éduquent et entourent de leur affection les enfants en situation de handicap ». [92]

### I. Le veilleur handicap

- ✓ Le veilleur est un paroissien attentif aux personnes handicapées et à leurs familles, conscient à la fois des difficultés de leur vie et du don qu'ils sont pour l'Église.
- ✓ Le veilleur sait se mettre à l'écoute. Il est réactif.
- ✓ Le veilleur devra avoir au fur et à mesure une bonne connaissance du réseau paroissial : prêtres, responsables d'activités, équipe d'accueil, conseil pastoral...

### II. La mission du veilleur

Une situation paradoxale dans l'Église : Les familles touchées par le handicap sont très peu présentes dans les paroisses. Certaines expriment leur souffrance d'être mal accueillies, pas assez soutenues et finissent par renoncer à participer à la vie de la paroisse. Parallèlement, 90% des paroisses sont prêtes à accueillir les personnes avec un handicap mais reconnaissent ne pas savoir ni où ni comment les rejoindre.

- ✓ **Attentif aux plus fragiles**, le veilleur est le relais du service handicap sur la paroisse. Il repère les personnes touchées par le handicap, va à leur rencontre, identifie leurs besoins et leurs attentes.
- ✓ Il **transmet** leurs besoins au curé et aux services handicap du diocèse.

- ✓ **Il les invite et les encourage** à participer activement à la vie de la communauté : messes, catéchèse, aumônerie, sorties paroissiales...
- ✓ **Il n'agit pas seul** : il interpelle et implique les responsables pastoraux. Il sensibilise la communauté paroissiale à cet accueil.
- ✓ **Il s'appuie sur les services diocésains du handicap** qui lui apportent aide et soutien pour sa mission.

### III. Lancement de la mission

1. Au préalable, le veilleur, le curé et l'EAP définissent leur projet.
2. Le curé définit avec le veilleur les moyens de la mission :
  - Quelles priorités sur la paroisse dans ce domaine ?
  - Dans quel cadre rencontrer les responsables des différentes activités paroissiales ?
  - Quels moyens privilégier pour rendre visible l'attention au handicap ?
  - Rythme des rendez-vous pour faire le point.

### IV. Initiatives en paroisse : suggestions

En tenant compte de la réalité de votre paroisse, vous trouverez ici des actions possibles pour la mise en œuvre de la mission de veilleur.

#### 1. Être visible

Le désir de la paroisse d'accueillir au mieux les personnes avec un handicap doit être explicite.

- ✓ Rencontrer et faire connaître sa mission aux différents responsables d'activités de la paroisse (vicaires, équipe d'accueil, catéchèse, aumônerie, liturgie, baptême, responsable caritatif...).
- ✓ Se présenter et présenter sa mission par les outils de communication de la paroisse :
  - Site internet : rubrique handicap (identifiée avec logo), photo du veilleur et contact
  - Accueil paroissial : logo, tract avec contact
  - Panneau d'affichage
  - Fiche d'inscriptions caté et aumônerie

#### 2. Aller à la rencontre des personnes handicapées et les accueillir

*"Accueillez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis" (Rm 15, 7).*

*« Celui qui est le plus petit parmi vous, c'est celui-là qui est grand » (Luc, 9, 48)*

- Repérer et accueillir lors de la messe dominicale toute personne avec un handicap. Prendre le temps de la rencontrer, elle et sa famille. Identifier ce qui peut lui être proposé pour faciliter son intégration à la communauté. Mettre en lien.



- Être à l'écoute des besoins signalés par les différents services de la paroisse ; Prendre contact et rencontrer les personnes handicapées qui lui sont signalées.
- Identifier les structures qui accueillent des personnes handicapées sur le territoire de la paroisse : IME, ESAT, foyers... En informer le curé et les responsables de catéchèse et aumônerie.

### **3. Inclure les personnes handicapées à la vie de la communauté paroissiale**

*L'Église, famille de Dieu, veut être une maison accueillante pour les familles avec des personnes handicapées (rapport synode de la famille, 2015)*

- Avec l'équipe liturgique, réfléchir aux moyens de rendre les personnes handicapées pleinement participantes aux célébrations ; la personne fragile doit être au cœur de l'attention de la communauté paroissiale : places au 1<sup>o</sup> rang, servants d'autel, lectures, procession des offrandes....
- Téléphoner personnellement aux familles touchées par le handicap pour les inviter aux événements paroissiaux (journée d'amitié, sortie paroissiale...) et réfléchir avec les organisateurs à rendre l'évènement accessible pour eux.
- Pour une demande de catéchèse ou d'aumônerie, ne pas hésiter à prendre appui sur le service handicap pour discerner ce qui peut être proposé. (voir fiche pourquoi et comment accueillir ?). La catéchèse et la préparation aux sacrements sont possibles pour TOUS. « Il ne saurait être question de refuser un sacrement à toute personne qui en fait la demande, encore moins si cette personne est handicapée »(TNOC).
- Aider les groupes de catéchèse à être pleinement « inclusifs ». Faire le lien avec les autres groupes de vie fraternelle (Foi & Lumière , groupes de prière, scoutisme...)
- Sensibiliser les paroissiens à l'attention aux plus fragiles, « l'option préférentielles pour les pauvres » n'est pas optionnelle. Si possible, susciter des occasions de Rencontres.

### **4. Veiller à l'accessibilité des lieux et des propositions**

*"Ils découvrirent le toit de la maison où il était (...) et ils descendirent par cette ouverture" (Mc 2, 4).*

Identifier les problèmes d'accessibilité et sensibiliser le curé et l'EAP à ce problème et aux aménagements à apporter.

### **5. Etre en lien avec les services diocésains du handicap et le réseau des veilleurs**

- Susciter un réseau de veilleurs
- Relayer les propositions du diocèse pour la Pastorale des Personnes Handicapées et celles de « Catéchèse et Handicap ».

### **6. Créer un conseil handicap paroissial**

Si l'opportunité se présente, ne pas hésiter à proposer au curé de créer une équipe composée de laïcs sensibilisés, de parents, de personnes avec un handicap, de professionnels de santé ou de services médico-sociaux...